L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;
JEUDI MATIN, 30 AOUT.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISÈRES DE PARIS.

PAR ALFRED DE BRÉHAT.

LA COLIFORNIE.

I—Suite.

—Nous n'avons plus besoin de rien, répondit Simon.

—Deux bouillons et une portion pour vous trois, *c'est guère*, murmura-t-il en faisant une grimace dédaigneuse.

—Puisque nous n'avons pas besoin d'autre chose, répondit brusquement la femme.

—Possible, mais *c'était* pas la peine d'occuper une table et de nous faire refuser du monde pour ne prendre que ça, à trois.

—Chacun prend ce qu'il peut payer, mon ami, répondit l'employé avec douceur en arrêtant du geste sa femme, qui allait répliquer d'un ton aigre.

Le garçon tourna les talons en grommelant.

—A-t-on jamais vu un insolent pareil, s'écria Mme Tournaire. Si tu m'avais laissée lui parler....

—Cet homme raisonne au point de vue de l'intérêt de son maître ; nous ne pouvons lui en vouloir.

—Il pourrait au moins être plus poli, surtout quand il a affaire à des gens comme nous.

Simon ne répondit pas, mais le regard attristé qu'il jeta sur ses habits et sur ceux de sa femme révéla que trop sa pensée.

—Papa, j'ai encore faim, moi, dit la petite Isabelle tout bas, et comme honteuse de ses paroles.

—Il ne nous reste plus que douze sous, murmura Denise. Si on nous refuse la clef ce soir, où coucherons-nous ?......

—Un tout petit peu de pain, maman, murmura Isabelle en se collant contre sa mère.

Simon appela le garçon.

Occupé à servir des pratiques plus importantes, celui-ci ne se pressait guère d'arriver. Ce ne fut qu'au troisième ou quatrième appel qu'il daigna répondre d'un ton impatient :

—C'est bon, que diable ! tout à l'heure !

Denise serra les poings avec humeur.

Quant à l'employé, il se contenta de soupirer. Le pauvre diable, gelé, affamé, épuisé, n'avait même plus la force de se mettre en colère.

Au même instant, Joseph Pommier (l'homme que nous avons vu descendre du coupé), entra dans l'établissement avec Vincent Marjoux, le valet de pied. A quelques pas derrière eux marchait Célestin, dit Bouton-de-Rose, qui n'avait pas l'air de les connaître.

Après avoir jeté un coup d'œil sur les consommateurs réunis dans l'établissement, Joseph aperçut enfin Simon Tournaire. Il alla s'asseoir deux ou trois tables plus loin.

En passant à côté de l'employé, il se retourna et le désigna du regard à Bouton-de-Rose qui, lui aussi, semblait chercher où se caser.

II.

BATAILLE.

Il paraît que Célestin était fort connu dans ces parages, car plusieurs personnes se le montrèrent en prononçant son nom. Deux ou trois hommes à figure sinistre lui firent signe de venir auprès d'eux, mais la majorité des consommateurs parut se soucier médiocrement de son visage. Un sentiment de crainte et de répulsion se lisait sur la plupart des physionomies.

De même que Joseph, Célestin s'arrêta un instant à côté de Tournaire.

—C'est bien celui-là ? sembla-t-il demander à Pommier.

—Oui, répondait le regard de l'autre.

Tout près de la table occupée par Tournaire et par le serrurier se trouvaient un tout jeune homme et un vieil ouvrier à barbe blanche, son père probablement.

Sans se donner la peine de leur adresser un mot, Célestin les repoussa vers l'autre extrémité du banc et s'assit à leur place. Le jeune homme voulut se regimber, mais le vieillard lui saisit le bras.

—Tais-toi, lui dit-il, je connais cet homme ; il ne demande qu'une querelle. Il t'assommerait sans pitié, comme il en a assommé tant d'autres.

—Un litre de vin, une portion de viande et une d'*haricots*, dit l'ancien charretier, en assénant sur la table un coup de son énorme poing velu.... et plus vite que ça, feignant !....

—Oh ! oh ! fit un saltimbanque qui mangeait *à côté* avec quelques camarades, tu as dope ton héritage, jeune et frais Bouton de Rose !

—Prends garde que je n'en fasse un pour tes héritiers vieux réservoir à *gifles*, répondit Célestin qui entendait la plaisanterie comme un ane sauvage.

Les voisins se mirent à rire.

—Sois tranquille ! va, dit le saltimbanque fort connu sur les places publiques sous le sobriquet de marquis d'Aspergimos, qu'il devait à son corps long et maigre ainsi qu'au costume Louis XV qu'il portait, à ses *brillantes* parades ; je pars ces jours-ci pour une tournée de province. Si je meurs en route, je te léguerai mon habit de marquis et ma perruque poudrée, avec ça et ta jolie figure, mon petit chou, ta auras tout à fait l'air d'un fashionable.

Cette réplique ramena les rieurs du côté de maître Aspergimos.

Célestin fit un mouvement pour courir à lui. Au même instant, Joseph, qui s'était assis non loin de là, frappa fortement sur la table comme pour appeler le garçon.

Bouton de Rose comprit sans doute que c'était à lui que s'adressait cet avertissement, car il se rassit en jurant comme un vrai charretier qu'il avait été.

Tout en mangeant, il se tournait tantôt vers Simon Tournaire, tantôt vers Denise, qu'il regardait d'un air insolent.

—Aspergimos, mon vieux, dit un des compagnons du saltimbanque, tu te ferais donner quelques mauvais coups par cette brute de Célestin. L'année dernière encore, c'est lui, j'en suis sûr, qui a tué le pauvre Rovian, le garçon du gros marchand de vins de Bougival. On dit qu'il a au moins deux ou trois *ro*..... meurtres sur la *conscience*.

—Oh ! je connais le particulier, mais je ne le crains pas.

—Il en battrait deux comme toi, sans compter qu'il joue volontiers du *surin* (couteau) et qu'il *..... (agit en traître)* au besoin.

—Je te dis que je le connais, reprit le saltimbanque, qui était un peu gris, mais quand on a dans la *.....* la même *.....* comme celle du père Aspergimos, on ne craint rien.

—A *qui* que ça te servira, la *.....*, si ce n'est à recevoir des coups de canne !

—Tu *vas* voir un mot à l'oreille de Bouton-de-Rose, et *.....* sera doux *.....*.

Vivement intrigué, le compagnon du saltimbanque essaya de le questionner, mais le marquis d'Aspergimos secoua la tête et refusa de répondre.

Pendant ce temps, la petite Isabelle dévorait le pain sec que le garçon avait fini par lui apporter, tout en jetant un regard, non d'envie, mais de convoitise, sur le fromage de Désiré Poncet.

Le gamin devina sans doute ce qui se passait dans le cœur de la pauvre petite, car il la montra de l'œil à Galichon.

—Cette petite-là regarde joliment mon fromage, dit-il.

—Eh bien ! fit Thérèse.

—M'est avis qu'elle voudrait bien en avoir aussi.

—Après ? reprit la femme, qui le voyait venir.

—Je *.....* lui en donner, madame......

—Oui, mon garçon, répondit le serrurier. T'as bon cœur, mon petit..... c'est bien, ça. Attends, je vais appeler la petite, et nous lui ferons prendre un peu de vin.

—C'est ça ! *.....* Thérèse, pourquoi pas inviter tout l'établissement pendant que tu y es ! Ah ! *.....*!

Bruno appela Isabelle en lui montrant le fromage.

La petite sourit timidement et regarda sa mère.

—Va, lui dit celle-ci en la mettant à terre.

Isabelle s'approcha du serrurier, qui lui donna du fromage et un demi-verre de vin.

La pauvre enfant, tout heureuse de ce dessert imprévu et des caresses du serrurier, se mit à jouer avec Désiré.

Ce dernier, qui avait le cœur sur la main, voulait absolument lui faire boire le vin qui lui restait dans son propre verre.

—Ça fera du bien à cette *mioche* qui est faible, disait-il d'un ton important ; moi, je suis un homme.

—Et un bel homme encore ! fit Thérèse. Ça n'a pas le sou, et ça veut déjà faire ses petites embarras avec l'argent des autres.

—*Motus !* interrompit Bruno en frappant sur la table. *C'est* pas généreux de reprocher aux gens ce qu'on leur donne, ce que l'enfant a gagné d'ailleurs.

—Puisque tu lui as payé sa course !

—*Motus*, que je te dis ! reprit le serrurier.

Quoique Thérèse portât un peu les culottes dans le ménage, elle savait qu'il ne fallait point abuser de la patience de Bruno. Quant il disait *motus*, d'une certaine façon, il était prudent de se conformer à cet ordre.

Elle se tut et se contenta de se frotter le sommet de la tête avec le plat de la main, comme si elle avait voulu s'arracher le crâne. C'était sa manière d'exprimer l'impatience qu'il lui fallait contenir.

En jouant avec Désiré, Isabelle heurta légèrement Célestin.

—*Fichue mioche !* s'écria ce dernier en repoussant si brutalement l'enfant, que la pauvre petite alla tomber sur le banc voisin, et roula à terre en criant.

Simon et sa femme se levèrent précipitamment et coururent la relever. Elle avait au front une contusion assez forte.

—Ne pleure pas, ma chérie, ne pleure pas, disait sa mère en cherchant à la calmer.

En même temps, elle lui bassinait le front avec de l'eau que Thérèse Galichon lui apporta dans un verre.

Deux ou trois hommes qui se trouvaient là se groupèrent autour de l'enfant.

Pendant ce temps, Désiré, furieux, adressait toutes les injures de son vocabulaire à Célestin, qui riait bêtement.

—Espèce de *.....*, je vais t'écraser si tu continues, lui dit le bouledogue.

—Viens y donc ! répondit bravement le gamin avec une crânerie qui fit rire tout le monde ; viens-y donc, gros bœuf sans cornes, qui n'a de courage que pour battre les enfants !

—Pourquoi avez vous frappé ma petite fille, brutal que vous êtes ? dit Tournaire en s'avançant vers Célestin.

—Parce qu'elle m'embêtait, donc ! répondit brutalement Bouton-de-Rose.... et je t'en ferai autant si tu grognes, toi, entends-tu ?

Et se levant brusquement, il vint se planter devant l'employé en appuyant son épaule contre celle de Simon, suivant l'habitude des gens du peuple qui défient un adversaire.

Des larmes de colère et de douleur vinrent aux yeux de Simon.

Que pouvait-il faire, en effet ?

Il n'avait même pas la force de résister à l'impulsion du boule-dogue qui le faisait reculer rien qu'en s'appuyant sur lui.

Il existe entre la blouse et l'habit noir une antipathie que n'avait pu désarmer même le piteux état du costume de l'employé.

—Vas-y gaiement, Bouton-de-Rose ! crièrent deux ou trois hommes. Repasse-moi un peu les coutures de cet habit-là.

Acculé contre un banc et sur le point de tomber, Simon fit un effort pour repousser le charretier.

—Ah ! tu regimbes, grand efflanqué ! dit celui-ci.

Et d'un coup de poing en pleine poitrine, il jeta l'employé à terre.

—Papa ! papa ! cria la petite Isabelle en pleurant.

—Brigand ! bandit ! s'exclama Denise, qui sauta vivement sur le charretier et le saisit par les cheveux, tandis que Désiré s'escrimait à grands coups de soulier contre une des jambes de Bouton-de-Rose.

Celui-ci n'eut pas grand'peine à se débarrasser de ses deux chétifs adversaires. Il s'élança de nouveau vers l'employé, qui venait de se relever sans force, hors d'haleine, et n'avait même plus conscience de ce qui se passait autour de lui.

—Laissez-donc ce pauvre homme, dit le serrurier en se jetant entre Tournaire et Célestin. N'avez-vous pas honte de frapper ainsi un malade et une femme !

—Mêle-toi de ce qui te regarde, toi, *mufle*, répondit le charretier en repoussant si rudement Galichon, que ce dernier, quoique vigoureux, aurait tombé s'il n'avait été retenu par la table. Un dépôt de sa femme, qui le retenait à bras-le-corps au moment comme une possédée, Bruno

revint à la charge, pour arracher Tournaire aux mains de Célestin.

Le charretier et lui échangèrent quelques coups de poing ; mais le brave serrurier n'était point de force. Il reçut tout près de l'œil un coup qui faillit l'éborgner et le mit hors de combat pour le moment.

Une chose à remarquer, c'est que, dans toutes les bagarres, les femmes sont plus braves et plus généreuses que les hommes.

Tandis que les spectateurs laissaient le champ libre à la brutalité de Célestin, les uns à cause de la terreur qu'il inspirait, les autres par indifférence ou par bêtise, les femmes se jetèrent entre le boule dogue et son frêle adversaire. Leurs clameurs, leurs reproches et même leurs horions n'auraient pu arrêter bien longtemps Célestin ; il les prenait par le bras, les faisait pirouetter et les assayait ensuite sur quelque banquette ou les bourrait de coups de poing comme s'il avait eu affaire à des hommes.

A ce moment, un ouvrier se fit jour à travers la foule qui s'était amassée autour des combattants.

—Il faut être bien lâche pour frapper ainsi un enfant et une femme ! dit le nouveau venu d'une voix ferme, calme, dont le timbre avait des vibrations pour ainsi dire métalliques qui lui donnaient une singulière puissance.

Un murmure courut parmi les spectateurs.

—C'est Léonard le bijoutier ! murmurèrent quelques voix.

—Ça va être drôle ! ajoutèrent quelques autres.

—Bouton-de-Rose pourrait bien avoir son compte aujourd'hui, dit un ouvrier.

—Peuh ! fit un chiffonnier en haussant les épaules, je parie que ce *criquet*-là aura les reins cassés avant deux minutes.

Tout le monde était monté sur les bancs : Ne pouvant ni faire descendre les curieux, ni parvenir jusqu'aux tables à côté desquelles se passait la querelle, les domestiques mâles ou femelles de l'établissement avaient fini par faire comme les consommateurs.

L'homme qu'on appelait le Bijoutier avait une de ces figures qui attirent le regard par un je ne sais quoi qu'on sent et qu'on ne peut définir. Il eut été difficile de fixer son âge à dix ans près ; de trente à quarante ans probablement. Le front, déjà un peu chauve, avait la teinte blanc jaunâtre de l'ivoire. La barbe brune, soyeuse et frisée était peu fournie. Il la portait tout entière et assez longue. Un sculpteur aurait admiré la proportion à la fois élégante et robuste de son corps. Il était excessivement maigre, mais c'était la maigreur du cheval entraîné. Il ne restait chez lui que les muscles, qui étaient énormes, relativement à sa taille.

La figure, excessivement pâle, avait la froideur et l'impassibilité du marbre.

Même en parlant, Léonard tenait toujours les yeux baissés, comme pour éviter qu'on ne pût y lire ses pensées ou le détourner des siennes. Quand il soulevait ses paupières, son regard, impassible aussi et pourtant d'une pénétration, d'une énergie, d'une volonté prodigieuses, éclairait tout et donnait la vie à cette physionomie satinée.

Sa figure énergique et bronzée tenait en même temps de celle du soldat ou du marin qui ont longtemps fait la guerre et subi les intempéries des saisons, et de celle du cénobite dont les veilles, les jeûnes et les austérités de la vie de couvent consument les jours et les nuits.

Tel était l'homme qui se trouvait en face de Célestin, et qui lui répondait tranquillement sans paraître le moins du monde effrayé de sa formidable apparence.

Simon Tournaire qui n'avait été qu'étourdi par le coup de poing du charretier, craignit que son généreux défenseur ne fût victime de sa bravoure. Il le supplia de se retirer.

—Je n'ai pas eu grand mal, dit-il, quoique la contraction involontaire de ses yeux et de sa figure révélassent le contraire, et je ne voudrais pas que, pour moi....

Il fut interrompu par un coup de pied que lui allongea sournoisement le charretier, et qui lui aurait probablement cassé la jambe s'il l'avait atteint. Heureusement pour lui, le bijoutier avait empoigné Célestin à la gorge et l'avait rejeté si rudement en arrière, que ce dernier tomba presque assis sur une table voisine.

Se relever et s'élancer sur son ennemi avec la rage et l'impétuosité d'une bête féroce fut pour Célestin l'affaire d'une seconde.

Bien campé sur les jambes, le pied en avant, les coudes au corps, et les poings fermés, suivant les règles de la boxe, le bijoutier para du bras droit le premier coup de Bouton-de-Rose. Puis, du poing gauche qui se détendit avec la force et la rapidité d'un ressort d'acier, il envoya au bandit cinq ou six coups, appliqués de bas en haut, qui aveuglèrent le misérable. Les yeux pochés et la figure en sang, hurlant de douleur et de rage, Célestin se releva d'un bond pour sauter à la gorge de son ennemi. Deux ou trois coups de la seule main gauche le rejetèrent en arrière, sans que le bijoutier eût bougé de place.

(*A continuer.*)

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus, d'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie ou des pressentiments de malheurs; une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier; ce fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immanquable. Si l'on ne se soumet pas à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la rétention ou la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'utérus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles aient connu des excès des imprudences ou qu'elles soient âgées ou sur le déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

—ET—

L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Chasse du système, complètement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux connus sous les noms de copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes—qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quelques anciennes qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique

Extrait fluide de Salsepareille, concentré,

pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui désolent l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale

L'Extrait de Salsepareille

DE HELMBOLD,

ui nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre, et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, mais l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà pris.

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un galon du sirop de salsepareille ou à la décoction.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du royaume de la reine.

Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

à vendre par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de

HELMBOLD,

594, Broadway, New York

MONROE & REDDINGTON

JOHN T. MONROE. THOS. REDDINGTON.

FACTEURS DE COTON

ET

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

Rue Carondelet, No 63, coin Perdido.

MM. Monroe & Reddington sont agents pour la vente des célèbres moulins à scies de Winter & Co ; agents de la Fonderie Tredegar [Tredegar Iron Work] de Richmond, Virginie. Ils peuvent fournir, en tout temps, du Fer de chemins de fer, des Chevilles et des Clous, de Chevilles pressées, des Pioches et des Pelles, en quantités quelconques, des meilleures qualités et à meilleur marché qu'aucune autre maison de cette ville

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessécher, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Newell, des bouches à fourneaux, des grils ; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur, et toute espèce de machines pour le Sud.

14 juin—3 m LEEDS & CO

PETER TOTANS, Marchand d'Ivoire,

89, Fulton Street—NEW-YORK.

Il a constamment en magasin un fort stock de BILLES DE BILLARD, de toutes grosseurs, des DRAPS, des QUEUES, des GARNITURES, en un mot, tout ce qui se rattache au commerce de billards ; ANNEAUX de *.....* (CHECKS, KENO), CANNES, POMMES de cannes, et IVOIRE en général.

Tous les ordres sont promptement remplis au No 89, Fulton street, New-York, ou à la fabrique, au coin de Sydam street et de Myrtle Avenue, à Brooklyn New York 27 juin—6m tMar

Cercles de Baril ! Cercles de Baril !

BOIS!

10,000 des meilleurs cercles de l'Ouest en bois [noyer dur pour tonneaux;

50,000 des meilleurs cercles de l'Ouest en bois de noyer [dur pour barils;

20,000 " " en bois de noyer [dur pour demi-barils.

A vendre en telle quantité qu'on voudra, au prix le moins élevé du marché, par C. M. Phelin, No 56 rue de la Vieille Levée.

On a la cour de l'encoignure Première et Water, Quatrième District.

N. B.—Ayant l'usage des barges et des steamers, je suis prêt à contracter pour envoyer du bois à n'importe quel point de la côte après Bayou Sara.

1er août—1m C. M. PHELIN.

Bitters Hongrois de Lukach,

ET SCHNAPPS AROMATIQUE

DE SCHIEDAM,

SUPÉRIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le monde commercial comprend ce qu'on nom de fantaisie ou les ruses des exploiteurs ne suffisent pas pour faire accepter un article ordinaire. Un ne regarde plus le brillant flacon, mais le contenu. Reconnaissant du patronage qui m'a été accordé, je tâcherai de le justifier de plus en plus. Les ordres seront remplis promptement au dépôt.

68 rue Commune

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord :

LAFAYETTE..........Lemarié..........Samedi 25 sept.
NAPOLEON III........Bocandé..........Samedi 8 sept.
PEREIRE..............Duchesne..........Samedi 22 sept.
VILLE DE PARIS.......Surmont..........Samedi 6 oct.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

L'assistance médicale ne coûtera rien.

Pour plus d'information s'adresser à

GEO. MACKENSIE, agent, 58 Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 53 Carondelet. A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Havre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir ici leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat No 53, Carondelet. 9 fevr

De New-York à Vera-Cruz

DIRECTEMENT.

La Compagnie Générale Transatlantique expédiera les vapeurs suivants :

Le Tampico, vers le 1er septembre.
La Floride, " " 1er octobre.

Qui prendront les passagers, comme le fret, à des prix modiques.

S'adresser à GEO. MACKENZIE, agent,
15 août 58 Broadway.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.
EVENING STAR	2400 "	Knapp, "
GUIDING STAR	2500 "	Berry, "
MISSISSIPPI	2200 "	Sumner, "
MERRIMACK	2200 "	Vansier, "
HAVANA	2000 "	Furber, "
MONTEREY	1400 "	Whitman "
MARIPOSA	1400 "	Quick, "
MATANZAS	1400 "	
MISSOURI	1400 "	

Le vapeur

MISSISSIPPI,

Partira samedi, 1er septembre 1866, à 7 heures du soir, du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson. On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

J. M. COURTNAY, agent,
33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
C. K. GARRISON, président,
10 rue Barclay, New-York.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

Steamers de la malle des Etats-Unis.—Ligne Morgan.

Départ, SAMEDI, 1er septembre, à 8 heures du matin

Le fret pour Lavaca sera livré le long du bord du steamer dans la baie de Matagorda.

Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à roues

WM. G. HEWES,

commandant D. S. Austin,

partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,

Au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

Ces steamers, apportant les malles des Etats-Unis partent fort exactement à la date indiquée dans les journaux

Pour Brazos Santiago—Directement.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Partira DIMANCHE, 2 septembre, à 8 heures A. M. POUR BRAZOS SANTIAGO

Le steamer à basse pression et à roues latérales,

AUSTIN,

Capitaine Smith,

Partira comme il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis, de la tête de la rue St-Joseph.

Pour le fret ou le passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,

au coin des rues Camp et Commune

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

L'huile de charbon n'est reçue à bord que dans des boîtes métalliques.

Un bateau de cette ligne partira toutes les semaines pour le port ci-dessus.

Le steamer SAINTE MARY partira pour Brazos Santiago dimanche 9 septembre.

Bateaux de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Pour la BAIE ST-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY ET BILOXI.

Le nouveau bateau en fer et à basse pression,

MARY,

A. L. Myers, commandant,

partira régulièrement pour les endroits susdits, comme il est dit ci-dessous.

Le mardi, à l'arrivée des trains de Pontchartrain de 9 h. A. M.,
Le jeudi, " " 9 "
Le samedi, " " 12 h. [midi]

Pour revenir, il repartira de Pascagoula le mercredi et le dimanche matin, de Mississippi City et Biloxi, le vendredi et le lundi matin, touchant à tous les endroits à l'exception d'Ocean Spring.

Le mardi et le samedi il ira jusqu'à Pascagoula.

I. C. HARRIS, agent,

Au coin des rues Camp et Commune

Ces voyages seront faits régulièrement, à moins que le mauvais temps ou la marée basse n'y mette obstacle. 16 août

POUR LES STATIONS DE BAINS

DE LA BAIE ST-LOUIS, PASS CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI ET OCEAN SPRINGS.

Le beau et très rapide marcheur, steamer

CAMELIA

capitaine W. L. Cozzens,

continuera ses voyages, partant de la Nouvelle-Orléans comme suit :

Le LUNDI à sept heures et demie du matin, à l'arrivée du train du chemin de fer Pontchartrain.

Le MARDI à 9 h, do do do.
Le JEUDI à 9 h, do do do.
Le SAMEDI à 2 h, do do do.

Pour revenir, il partira :

Le DIMANCHE soir, Le MERCREDI matin,
Le LUNDI soir, Le VENDREDI matin.

Le LUNDI le bateau ira directement à Biloxi et Ocean Springs, et touchera à la montée à Pass Christian.

COHEN M. SORIA.

1 août 50 rue Carondelet.

BATEAU DU LAC.

Bateau à basse pression de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville et Madisonville tous les jours

Le beau et rapide bateau favori à basse pression et à roues latérales LAURA, partira comme suit :

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis, à l'arrivée des chars Pontchartrain de midi.

Le SAMEDI le LAURA partira à l'arrivée du train de 3 heures P. M., et le DIMANCHE à l'arrivée du train de six heures et demie du matin.

Le fret pour Covington doit être envoyé au dépôt du chemin de fer, à onze heures et demie du matin, au plus tard, celui destiné à Mandeville et à Madisonville, également à 10½ heures du matin, au plus tard.

LOUIS FRIO RIO.

21 août—1m No 28, rue de Chartres

Paquebot régulier pour la Nouvelle-Ibérie et St-Martinville, en connection avec le Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Le beau steamer favori et rapide marcheur Tèche, E. B Trinidad, capitaine, Louis Landry et Robert Smythe, commis, ayant été entièrement remis à neuf, reprendra ses voyages pour les Attakapas lundi, 13 août 1866.

Il partira de Brashear City le Lundi, le mercredi et le vendredi, à l'arrivée des trains de la Nouvelle-Orléans.

Pour revenir, il partira de la Nouvelle-Ibérie le dimanche, le mardi et le jeudi, à 3 heures de l'après-midi.

Le Vendredi le TECHE ira jusqu'à St-Martinville.

Pour plus ample information s'adresser à

A. B. CHARPANTIER,
No 62 rue de la Douane,
ou à J. E. CARLIN,
11 août—3m No 31 rue Vieille-Levée.

Pour le Bayou Lafourche.

Le beau bateau à vapeur SONORA U. D. Terrebonne, capitaine, M. Charlet, commis, fera les voyages régulièrement comme suit, de la Nlle-Orléans :

Tous les JEUDIS, à 5 heures de l'après-midi.
" LUNDIS, à 5 "

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

F. CHÉROT,
15 août—1m No 7 rue St Pierre.

Pour les Forts, Quartier des Buras, la Pointe à la Hache, et toutes les stations et plantations sur la route—Le beau et rapide steamer A. G. Brown, capitaine Alex Quéant, fera le service ci-dessus pendant toute la saison, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis à 10 heures A. M., et revenant les lundis et jeudis, avant la nuit.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN E. HYDE & CO,
1er août—1m No. 113, rue de la Commune.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White—Pour Eggs Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Pilcher's Point, Skipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 26 juin et fera le service de Vicksburg et des Bends. Il partira le MARDI de chaque semaine.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA, par la voie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, et la baie de Berwick.

Les personnes qui voyagent sont informées que la ligne Morgan de steamships de première classe, en fer, à basse pression et à roues de côté, offrant tous les accommodements de luxe, partiront en rapport direct avec les heures des trains du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. Ils partiront de Brashear le lundi et le vendredi, immédiatement après l'arrivée des trains de 6 heures, venant d'Alger.

Le bateau-ferry du chemin de fer part du pied de la rue Ste-Anne, à 7 heures et demie du matin.

On donnera des checks ou numéros pour les bagages d'un bout à l'autre de la route.

Pour le passage ou le fret, s'adresser au bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, No 69, rue du Canal, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, tous les jours, et le dimanche de 9 heures à midi.

G. W. R. BAILEY,
Surintendant général

MALADIES SECRÈTES

M. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations Plaies, Exzema, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Écoulements, la Chlorose, les Flueurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Genito-Urinaire, (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 8 heures du matin, à 3 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la gonorrhée et l'écoulement

E GAUDOZ
Conti et Bourgogne

AVIS.

A LOUER pour un an ou plus, une excellente TERRE à l'abri des crevasses. Pour connaître les conditions, s'adresser sur les lieux, à AD. RIECK, huit milles au-dessous d'Alger, paroisse d'Orléans, ou

A la Nlle Orléans, à M. L. TERRASSE, chez M. Bachelier, marchand de semences, rue Ursulines, entre Levée et Chartres. 20 juillet

Annonces parisiennes

PUBLIÉES PAR M. H. GAILLARDET,

No 21, rue TREVISE, PARIS.

ÉLIXIR DIGESTIF DE PEPSINE. GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

La Pepsine est la plus remarquable et la plus récente des découvertes scientifiques; elle possède la propriété de faire digérer les aliments, sans aucune fatigue pour l'estomac et les intestins; sous son influence les *mauvaises digestions*, les *nausées*, *pituites*, *renvois de gaz*, *inflammation de l'estomac et des intestins* cessent presque par enchantement. Les *gastrites* et *gastralgies* les plus rebelles sont modifiées rapidement, et les *migraines et maux de tête* provenant des mauvaises digestions disparaissent aussitôt. Les dames seront heureuses d'apprendre que sous son influence, les vomissements auxquels elles sont sujettes au commencement de chaque grossesse disparaissent, et les vieillards et convalescents y trouveront l'élément réparateur de leur estomac et la conservation de leur vie et leur santé.

Dépôt général : à Paris, Pharmacie GRIMAULT et Cie, 7, rue de la Feuillade; — à New-York, J. Becker, 129, Grand Street; E. Fougera, Brooklyn; — Nouvelle-Orléans, Ducongé, Guillot, Deloche et dans toutes les principales pharmacies.

L'ELIXIR DIGESTIF se trouve également chez LOUIS CASTEL, pharmacien, à l'angle des rues Bourbon et Douane

Aux Planteurs et autres de l'Etat de la Louisiane.

Le bill d'allocation pour l'Exposition universelle de Paris ayant été adopté par le sénat des Etats-Unis, et l'achèvement du palais de l'Industrie à Paris étant maintenant chose assurée, nous devons compter sur l'Exposition comme sur un fait arrêté. Aucun de ceux qui connaissent les ressources des Etats-Unis en éléments agricoles, mécaniques et minéraux, ne peut douter qu'ils n'occupent une place prééminente dans cette Exposition. La preuve que cette opinion n'est pas bornée à ce côté-ci de l'Atlantique, c'est l'espace libéralement alloué aux Etats-Unis dans le palais de l'Industrie.

L'Etat de la Louisiane, à peine sorti de l'état de guerre, et commençant à jouir seulement des bienfaits de la paix, abonde en hommes énergiques qui n'ont pas la moindre idée de rester en arrière des autres Etats dans le développement de leurs ressources.

L'Exposition offre une occasion extraordinaire de montrer au monde combien grandes sont les richesses agricoles de la vallée du Mississipi, en produisant aux yeux des hommes intéressés de toutes nations, des échantillons de coton, de sucre, riz, tabac, &c. &c., égalés dans quelques parties du monde mais qu'aucune n'a surpassés.

Le développement de grandes ressources est tout aussi bien dans l'intérêt du négociant que du planteur. Répandre chez les nations étrangères la connaissance de ces ressources, c'est favoriser à tant d'un que l'autre, car les deux marchent du même pas. Les avantages commerciaux de la Louisiane sont trop connus de nous tous pour que nous insistions.

Tous les commerçants et les planteurs savent que ce qui fait le plus besoin maintenant dans cet Etat, c'est le capital et le travail. Un changement récent dans notre économie intérieure nous a privés d'une grande portion du notre main-d'œuvre, et par conséquent il est nécessaire de combler l'emploi d'un gros capital pour que nous puissions nous repérer des pertes que nous avons causé cette privation de travail manuel.

Nous nous adressons naturellement à l'Europe pour avoir ce capital et ce travail. Nous ne pouvons mieux faire, pour inspirer confiance aux capitalistes et aux agents d'émigration, qu'en montrant ce que notre pays peut produire.

Les commissaires, entièrement versés dans la connaissance du sol et du climat de l'Etat, pouvant fournir toutes les statistiques nécessaires relatives à la quantité et à la qualité des récoltes, à la condition sanitaire du pays et à la bonne situation des plantations qui sont déjà en exploitation, à l'avantage pour un agriculteur qui en entreprenant d'autres, doivent, sur tels spécimens de produits que nous pouvons envoyer, commander une attention qui nous fera trouver aisément les éléments dont nous avons besoin, surtout le capital et la main-d'œuvre.

Les produits envoyés comme échantillons ne peuvent, en aucune manière, être une perte pour l'expéditeur d'abord, parce que le gouvernement les enverra gratis en France à partir de New-York, et parce qu'il est probable que la Législature de cet Etat les enverra gratis d'ici à New-York, et que l'expéditeur, malgré ces avantages, n'en restera pas moins libre de disposer de ses articles après l'Exposition.

Les planteurs de la Louisiane sont respectueusement requis d'envoyer les spécimens de leurs produits pour l'exposition en ballots faits d'une manière propre et convenable, et d'adresser aux commissaires de cette ville, des notes sur l'espace qu'exigera le transport et l'exposition de ces articles, et de nous informer aussi avec exactitude pour chaque chose se rattachant à l'objet en vue.

Comme cette affaire est, en ce moment, d'importance vitale pour l'Etat tout entier et réclame, sans avoir égard à d'autres considérations d'aucune sorte, tout habitant ami de sa propre prospérité devra faire son entière et prompte attention d'apporter ses cultures que peut produire cette riche vallée du Mississipi et à l'Etat de la Louisiane ou l'exposition à l'Exposition Universelle, en rapport avec les autres provinces.

EDWARD GOTTHEIL,

Agent et Commissaire à l'Exposition Universelle de Paris en 1867.

Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1866

L'Exposition Universelle de Paris. 1867.

AYANT été nommé, par Son Excellence le Gouverneur Wells, Agent et Commissaire de l'Etat de la Louisiane pour l'EXPOSITION UNIVERSELLE de Paris en 1867, j'invite respectueusement les planteurs, les manufacturiers et ceux qui s'intéressent aux productions agricoles et minérales à m'adresser tous les renseignements nécessaires à ce sujet.

EDWARD GOTTHEIL.

Agent et Représentant à l'Exposition Universelle de Paris en 1867

Dr. SABOURIN,

166, DOUANE,

ENTRE DAUPHINE ET BOURBONNE.

24 juin—3m

BLADON SPRINGS,

Comté Choctaw, Alabama.

LES propriétaires de cet établissement ont l'honneur de faire savoir au public qu'il sera ouvert pour la réception de malades et de visiteurs. Des bateaux partent de Mobile tous les jours.

JAMES CONNOR & CO.

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris.

145..........rue Commune..........145

Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.

J. HART, Directeur.

M. J. HART appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur le Bureau de Prêts qu'il est organisé sur un nouveau plan. Les avances y sont faites à un taux beaucoup moins élevé qu'ailleurs, et les clients trouveront des avantages qu'on ne saurait trouver ailleurs.

Il avance de l'argent sur des marchandises, bijoux, argenterie, etc.

Prêts, au jour ou à la semaine, sur tous bonnes garanties.

N. B.—M. Hart a pris des mesures pour que les personnes qui désireraient des prêts pourront les recevoir à New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union. Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

LES CÉLÈBRES

CERCLES EN FER DE FASSMAN

POUR BALLES DE COTON

MES CERCLES A BOUTONS, connus sous le nom de Button Tie, sont les premiers qui aient été offerts en Sud, des milliers de planteurs les ont employés avec succès. J'ai perfectionné la forme du bouton et j'ai pris une patente pour un cercle à boucle, qui, sous le rapport de la simplicité et de la facilité de la rapidité avec laquelle il s'adapte solidement aux balles de toutes les grosseurs, est supérieur à tout ce qui a été présenté jusqu'ici au public.

On reconnaît partout, aujourd'hui, les avantages du fer sur la corde pour balles de coton ; les cercles en fer résistent beaucoup plus à la balle, ils s'adaptent bien plus solidement et facilement, à la compagnie et dans le port de mer, diminuent immensément les dangers de l'incendie, ils sont plus forts le temps et lui n'ont pas sur eux le même effet que sur la corde. La garde à fait ressortir d'une manière remarquable, cedérait avantage. Des milliers de balles de coton ont été perdues parce que les cordes se sont pourries et cassées et ces balles auraient pu être conservées si elles avaient eu des cercles en fer. Ceux-ci, d'ailleurs se vendent à éteindre au cent de moins que la corde, par suite de la récupération du travail dans les Etats où le chanvre se cultive. Le fait qu'ils peuvent servir à d'autres usages prochain est extraordinairement élevé; on pourrait même dire qu'aucun prix ne saurait en assurer une quantité suffisante pour une récolte ordinaire.

Les cercles sont d'une longueur de 10 pieds, 10 pieds et demi et onze pieds. On emploie le plus souvent ceux de 10 pieds, mais les grosses balles en exigent quelque fois de 10 pieds et demi et onze pieds. Les boucles sont attachées aux cordes; les boucles se mettent dans de petites boîtes. Le poids est d'environ dix livres par balle.

J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de fer anglais de la meilleure qualité et j'ai conclu les arrangements avec MM. Chambers & Latting pour la vente et la livraison de nos fers.

Navire Refuge, Nlle Orléans, 7 juillet 1859

A M. H. Fassman.

Monsieur—En janvier dernier, je reçus de votre presse 1089 balles de coton, environ 1000 desquelles avaient vos cercles en fer. Je peux certifier que ces 1089 balles étaient en meilleur état que le coton qui sort généralement des presses; qu'il fut plus facile de l'arrimer et que le navire put transporter plus de coton qu'à aucun autre voyage.

Le coton, lorsqu'on le retira du navire à Liverpool, était en meilleur état que celui pour lequel on avait employé de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le dernier plan d'arrimage, attendu que l'humidité qui s'élève du lest n'a aucun effet sur eux et tout homme pratique sait que l'humidité pourrit la corde. Je peux, en toute confiance, recommander vos cercles en fer, car j'avais pris comme essai le lot dont j'ai parlé et j'ai bien examiné pendant le chargement et pendant le déchargement.

Je suis, respectueusement, etc.

JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & LATTING.

Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman

ET

Marchands de toile, de corde, et de ficelle d'emballage. Rue Carondelet, No 61. Nlle-Orléans.

17 juin—6m.

AGENCE D'IMMIGRATION

54, RUE DE L'UNION,

Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer des à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde ou de la Chine

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ,

No 37 rue Vieille-Levée.

GILLESPIE J. W. & Co.

FACTEURS DE COTON

ET

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.

Seuls agents pour la vente des célèbres C. G. O. Naval Stores (fournitures de navires.)

7juillet—3m **Rue de Canal No. 156.**

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 36, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

O. B. GRAHAM & CO,

130..........RUE GRAVIER..........130

Entre les rues Camp et St Charles

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents de la "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qu'ils arriveront par les premiers bâtiments d'Europe, et composé—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à caleçons, chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Bley, ginga fil, toile dito Planters, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs de fil, linons Long, linons blancs, linons imprimés, de nu en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diaprée Huckaback écru et dito blanc, coutils, Ducks, Hollande Burlaps, bobinets, mousselines unies, tapes checks, gingham, indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton et coton de lin et de chanvre, etc.

GERMANIA

Compagnie d'Assurances.

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureau No 130, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000,

Avec privilège de le porter à $500 000,

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière; elle rend 20 pour cent comptant sur les primes aux taux usuels de la place.

C. F. FORSTER, Vice-Président. D. MICHEL, Président

E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs :

J. H. Elmer, F. Wintz,
W. B. Schmidt, Geo. Merz,
F. A. Lubing, Louis Schwarz,
A. Bruhn, G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier, Chas Bendix,
Thos Schurr, Chas Loeffler,
H. F. Klumpp, H. Biesse,
C. T. Forster, L. F. Herje,
F. Froh, O. H. Kursteindiek,
H. W. Schwartz, Julius Hoerner,
D. Michel, F. Rickert,
Aug. Koenig, E. Claren.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans,

Rue Gravier, No. 132, entre les rues Camp et St Charles.

Nlle-Orléans, 3 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivières et de transport sur terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président;
WM. P. KELLOGG, Vice-Président
H. P. JANVIER, Secrétaire.

juillet—1an—1121

DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.

Nlle Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866 :

Primes d'incendie	$962 131 71	
Primes de marine	125 463 15	
Primes de rivières	500,442 59	$1,027,289 45
Montant des primes expirées		936,461 44
Pertes payées et estimées	[illegible]	
Bénéfice net		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit : [illegible]

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

THOMAS A. ADAMS, Président
SAMUEL H. KENNEDY, Vice Président
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos A. Adams, Saml H. Kennedy,
C. D Beddeau, James I. Haine,
Saml B. Newman, A. Dutton,
P. H. Foley, Wm. Edwards,
J. Norman Jackson, A. Obi,
A. Thomson, A. S. Reading.

Compagnie d'Assurance de L'UNION

DE LA NOUVELLE ORLÉANS

Nouveau état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866— [illegible]

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
H. CRAWFORD secrétaire.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 9 mai 1866.
S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré, en faveur des actionnaires, un dividende de six piastres et 65 cents par action. Le dit dividende sera porté au crédit du stock non payé.

Il ont en outre résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs desdits certificats, à partir de Lundi, 11 du courant

La Compagnie continue d'assurer contre les pertes des mers, des rivières, et contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie, aux taux courants de prime, et rembourse vingt pour cent aux personnes qui se font assurer.

DIRECTEURS :

J. H. Elmer, L. F. Générès,
A. Chiapella, R. W. Ogden,
R. W. Adams, W. B. Schmidt,
C. Kohn, J. J. Fernandez,
J. A. Seigneuret, A. Coutin,
Jno J. Adams, A. Brousseau,
Vr Burthe, J. Goblet,
mai—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 3.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1865.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1865 ..... $230,611 30

Savoir :		
Primes d'incendie	$142,505 66	
Primes de mer	54,783 42	
Primes de rivière	33,323 63	
En moins, primes non-expirées	28,383 00	
Primes remboursées	1,278 38	— 29,661 38
Primes inscrites		$190,949 62
Pertes payées, savoir :		
Sur les risques d'incendie	$38,214 57	
Sur les risques de mer	31,164 17	
Sur les risques de rivière	16,736 72	
	$86,113 46	
Réassurance	6,748 83	
Quinze pour cent remboursé	10,754 54	
Taxes et licences des Etats Unis, de la ville et de l'Etat	10,079 82	
Frais, profits et pertes, intérêt de scrip, escompte à intérêt en moins	25,702 70	— 142,399 34
Montant net des primes participan		$ 48,550 28

L'actif de la Compagnie est comme suit :

D's pour primes, en voie de perception	$ 61,684 19
Effets pour primes	27,297 30
Placé en actions de chemins de fer	32,311 00
Placé en actions de banques	71,481 50
Placé en scrips de Compagnies d'Assurance Mutuelle	73,398 00
Prêts sur garanties	10,427 70
Prêts sur hypothèque	15,547 43
En caisse	20,808 02

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, président.

H. CASTAREDE, secrétaire.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 19 décembre 1865. SAMUEL MEYERS.

Deuxième juge de paix dans et pour la paroisse d'Orléans

Les directeurs ont résolu de payer, à partir du 9 février 1866, six pour cent d'intérêt sur les certificats de Scrip non encore payés ; ils ont de plus déclaré un dividende-scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes participant, pour l'année expirée le 30 novembre 1865 et il sera émis des certificats, pour ledit dividende, à partir du deuxième lundi de février prochain.

DIRECTEURS :

J Lorber, J Lemore, D'que Bouligny
A H D'Mesa, John Gauche, Omer Gaillard
A. Miltenberger, J A Stouse, T Avendano
A Bidault, A Marquez, Jas A White,

E. RICHARD;

Fabricant de Billards,

160..........RUE STE-ANNE..........160.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoises et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à

E. RICHARD, Boîte 1719,
Bureau de Poste de la Nlle-Orléans

Geo. H. Clarke. Wm Doughty

ORLEANS HOUSE,

A l'angle des rues Commune et Saint-Charles.

CLARKE & DOUGHTY, propriétaires.

27 juillet—3m

L. H. RICHARD,

COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR

de marchandises sèches, anglaises, françaises et allemandes, a transféré son magasin du No 48, rue de Chartres au

No 46, rue Vieille-Levée,

entre Douane et Bienville.

Maison de commission à Paris : No 16, Passage Saulnier.

VENTES JUDICIAIRES.

L.B. WAKEMAN vs la goëlette ACUSTICO, le capitaine et les propriétaires.

QUATRIÈME COUR du District de la Nouvelle-Orléans—No 17 455—En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 de juillet 1866 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI premier de septembre 1866, à 10 heures A. M. à mon entrepôt No. 21, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Les voiles de la goëlette ACUSTICO

Saisies provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T HAYS
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 août—24,27 30—sept 1er

John M. Courtenay vs. le steamship Southern Star, Richard B. Locke et M. M. Black.

TROISIÈME COUR de District de la Nlle Orléans. No 21,060.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le JEUDI 13 de septembre 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Le steamship SOUTHERN STAR, ensemble sa machine, ses meubles, &c. tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, vis à vis de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 août—22 30 sept 13

Earhart & Ferguson vs Harvey Guild—Les mêmes vs. les mêmes. Les mêmes vs Harvey Guild et sa femme.

DEUXIÈME COUR DE JUSTICE—Par ses d'Orléans—Nos 3 621, 3556 et 3561—En vertu de writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

JOHN C. KUZAC,
Constable de la Deuxième Cour de Justice.

15 août—15, 31, 15 sept.

JOHN B. SLAWSON vs. FELIX CLAVEL.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17 607. [illegible]

DEUX CERTAINS TERRAINS [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15 août—22 31 sept 7, 14

Succession de feu HENRY MEEK, décédé.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 27,126 [illegible]

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans

15 août—13, 22, 31.

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

MARIE WILHELMINE STEINSMEIER, veuve de Conrad Frederick Steinsmeier, et autres vs. la dame Louisa REINKING, épouse de Conrad S. Reinking et als

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 27 143.

ACTION EN PARTAGE.

EN vertu d'un décret rendu le 27 de juillet 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente [illegible]

1.—Un terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville [illegible]

2.—Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville [illegible]

3.—Une étendue de Terre située dans la paroisse de Livingston, en cet Etat [illegible]

Les plans de ces propriétés seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Pour la terre située dans la paroisse de Livingston, comptant, au moment de l'adjudication.—Pour les propriétés situées dans la paroisse d'Orléans, Un tiers du prix payable comptant et la balance en deux sommes d'égal montant à un et deux ans du jour de l'adjudication, avec huit pour cent d'intérêt en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente, ainsi que les timbres de revenu aux frais des acquéreurs.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 juillet—août 8,16,24,31

WILLIAM CLEARY vs. ELIZABETH ANN SMITH et PETER SMITH son époux.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,199.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI douze de septembre 1866, à cinq heures P. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

L'installation et étagères, vitrines, comptoirs, etc., de la pharmacie située à l'angle des rues Bienville et Derbigny, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.
Shérif de la paroisse d'Orléans.

27 août—31,—4 8 12

WALLACE & Co (RICHARD J. HENNESSEY et broge &c) vs. LE BATEAU A VAPEUR ROSALIE JUDSON & AL.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,489—En vertu d'un ordre de vente rendu le 29 de juin 1866 et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le VENDREDI, quatorze de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Le bateau à vapeur ROSALIE JUDSON, ensemble avec sa machine, ses meubles, etc., tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississipi, sur la rive gauche, près des Magasins à Tabac, Troisième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

14 août—23, 31—sept 7, 14

Mme ALLUARD,

Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses soins—spécialement pour les maladies nerveuses, l'épilepsie, convulsions. Mme ALLUARD, guérit également la gastrite, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dysenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tremé, 246, entre Ursulines et St. 16 avril

RESTAURANT FRANÇAIS,

73..........RUE DE CHARTRES..........73

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Arts

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

RESTAURANT St LOUIS,

Tenu par Henri Barthe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, salon pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en prenant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles.

MALADIES.

M. F. GAUDOZ, pharmacien-élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.

Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les écoulements, ulcérations, plaies, démangeaisons, dartres, boutons, pertes blanches, et toutes les maladies provenant d'un sang vicié (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès depuis dix années consécutives.

Guérison certaine de la gale (itching) en douze jours.

F. GAUDOZ, pharmacien
encoignure Orléans et Bourbon.

1er juillet

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu JOSEPH LANDRY, décédé.

Cour du Quatrième District, paroisse, Paroisse St Jacques

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

H. W. KALKE vs le steamship Southern Star le capitaine et les propriétaires.

SIXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

HARRY T HAYS
Shérif de la Paroisse d'Orléans

Joseph Bazanac vs. Théophile Bertrand et John Hewitt, Jr.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T HAYS

VENTES DE CONSTABLE.

Vente par le Constable.

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de JOSEPH DONATO ZAMORA—

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ.

Député Greffier.

Succession de EUGENE FAUCONET POLINSKI—

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ.

Succession de JOSEPH HURD JOHNSON—

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour A. J. VILLERÉ.

Succession de BERTRAND SALOMON—

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour A. J. VILLERÉ.

Succession de Mme Veuve J. B. DOMINGON—

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ.

Succession de FANNY REILLY, veuve de Jane Carson—No 27,061.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ.

Succession de SAMUEL W. WHITE—No 27,...

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ.

Succession de HENRY F. MARTIN—No 27,...

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour A. J. VILLERÉ,

Succession de LISETTE J. CAMEMAN.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ,

Succession de J. C. B. HARVEY—No 18,...

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ,

Ecuries du CRESCENT.

Dr. JOSEPH ELLIOTT, Propriétaire.

Nos. 50 & 52, rue Baronne.

AYANT acheté du Col. James Nelligan ses écuries, situées aux Nos 50 et 52, rue Baronne, entre Commune et Gravier, j'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et au public en général que je suis prêt à recevoir en pension les chevaux et les mulets et à procurer des chevaux de louage et de voitures. Mon établissement contient le meilleure remise de la ville. Venant de recevoir une grande quantité de voitures, buggies et autres, et des buggies neufs, j'invite respectueusement le public à venir voir par eux-mêmes.

Il y a dans l'établissement un grand soin pour l'exercice des animaux, on les soigne gratis en cas de maladie, tant qu'ils sont sous ma surveillance.

JOSEPH ELLIOTT,
Propriétaire

Mme LA BLANCHE,

LA clairvoyante la plus extraordinaire du monde peut être consultée à sa résidence,

Rue Bienville, No 102.

Elle est, sans contredit, la seule clairvoyante naturelle dont on ait encore entendu parler. Personne ne devrait négliger d'aller se convaincre de l'étonnante faculté de Mme La Blanche dont les succès en médecine sont connus à la Nouvelle-Orléans et ont été une source de consolation pour bien des malades que les médecins les plus distingués avaient perdu l'espoir de guérir.

Mme La Blanche

graduée dans ces différentes branches de l'anatomie obstétrique, et a fait une étude des maladies auxquelles sont sujets les femmes et les enfants, ses connaissances, jointes à son don de clairvoyance, doivent inspirer la plus grande confiance aux malades. Souvenez vous que Mme La Blanche est, en ce moment, la seule clairvoyante, la seule femme qui pratique la médecine.

Les consultations sont gratuites pour les pauvres.—Mme La Blanche peut être consultée tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Rappelez-vous que le cabinet et la salle de réception sont au No 102 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux tiers au dessus de la rue du Canal Nouvelle Orléans. 17 juin

Avis spécial.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE COMMERCIALE fera l'ouverture de son bureau, au No 11, Commercial Alley, lundi, 20 août 1866.

G. O. SWEET,
8 août—1m Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR VINCENT & CO,

[illegible]

PAR JOHN C. BLOHM

Marchandises sèches, habillements, chapeaux et "notions."

PAR J. C. BLOHM, encanteur

[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.

Saindoux, Candi, Fruits, Liqueurs, &c.

PAR J. P. BOISSEAU

[illegible]

PAR PALFREY & CO.

Succession de Gerd Renkin.

PAR PALFREY & CO.

[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

Le A. No 1 sloop Oregon, à l'encan.

PAR FORSTALL & SPEAR,

[illegible]

Presse à coton de Newell,

Supérieure à toutes les autres.

[illegible]

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

Pour aller au Lac et en revenir le même prix [illegible]

A partir de DIMANCHE 1er AVRIL 1866, les convois partiront comme suit :

—Départ des trains—

DE LA VILLE. DU LAC.

[illegible]

—Arrangement du dimanche.

CHARS A VAPEUR partant toutes les heures DIMANCHES matin, à quatre heures, au lieu de char à cheval.

[illegible]

Prix : 15 cents pour aller et 15 cents revenir

O. PANDELLY

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, DES OPELOUSAS ET DE L'OUEST.

Les convois de passagers partent du DÉPOT à Alger tous les matins, à 8 heures et arrivent à Brashear City à midi.

Ils partent de Brashear City, à 1 heure de l'après-midi et arrivent à Alger à 5 heures du soir.

Un Ferry quittera le wharf, de la ville au pied de la rue Ste-Anne, à 7 heures et demie, et [illegible]

Les billets d'excursion [illegible] vendent à un prix réduit.

Des bateaux à vapeur de première classe vont jusqu'à la Nlle-Ibérie et tous les ports intermédiaires du Texas et se rendent journellement aux convois de Brashear City.

Le fret est reçu au Débarcadère de la Compagnie, en ville, tous les jours, les Dimanches exceptés, pour toutes les stations du chemin de fer et pour tous les ports du Teche jusqu'à la Nlle Ibérie.

G. W. BAYLEY.

Surintendant général

Ouverture de la Grande Route du Centre Du Nord à l'Est.

Ligne ferrée de Memphis et Louisville comprenant les chemins de fer de Memphis et Ohio, Memphis, Clarksville et Louisville, et Louisville et Nashville.

L'ACHÈVEMENT [illegible]

Du 1er août 1866

[illegible]

Demandez vos billets pour Louisville à

T. F BOYD.

20 juillet—1m Agent général pour ces billets

Denture complète, pour $50, dents garanties opération sans douleur.

No 2...... Le Dr SPYER, dentiste........No 2

—Coin Camp et Canal—

Les dents que pose le Dr SPYER [illegible] Le Dr Spyer donne des consultations en français, en espagnol, en allemand et en portugais. Souvenez-vous du No 2, au coin des rues Camp et Canal, No 2—Entrée rue du Camp

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

180..........RUE DU CANAL..........180

entre Bourgogne et Remparts, continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations de l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais

10 août—1m

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES E KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Lopez.

24 juin 3m

EN VENTE

No. 106 rue du Camp, au premier

LE "STOVE" AU PÉTROLE DE GRAY.

L'INVENTION la plus utile de l'époque. Ce fourneau, adapté à l'usage des familles, réunit de grands avantages. Il ne fait ni fumée ni suie, ni cendres, est portatif, et en outre accomplit tout ce que l'on peut désirer d'un fourneau.

Journellement entre 1 et 2 heures P. M., on y fait la cuisine.

Au No. 106, RUE DU CAMP, au premier.

17 juin—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR L. ROGER & CO.

400 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par L. ROGER & CO

[illegible]

PAR T. ANFOUX.

Vinaigre! Vinaigre!

PAR T. ANFOUX.

[illegible]

Pommes sèches. Pommes sèches.

PAR T. ANFOUX.

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Toile d'emballage de l'Inde.

PAR D E MORPHY, encanteur.

[illegible]

FARINE. FARINE.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

FARINE. FARINE.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Farine. Farine.

PAR D E MORPHY, encanteur

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Succession de Mary Ann Haney.

PAR S. GUINAULT, Encanteur

[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.

Propriété de valeur rue Remparts entre les rues Dumaine et Ste Anne

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Deux maisons basses, Nos 331 et 333, rue St Philippe.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

[illegible]

Succession de Nels Anderson.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. No 17,649.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,

[illegible]

BELLE LOCALITÉ A PROXIMITÉ DE LA RUE DU CANAL.

Maison en briques à étage avec attique, No. 11, Rue des Remparts, entre Bienville et Douane.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOLY, encanteur,
Bureau, Exchange Place No. 17.

[illegible]

Résidence de choix, No. 180, rue Remparts.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, encanteurs

Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

[illegible]

PAR MC CERREN & CO.

Succession de James Daveru.

PAR M. CERREN & CO.,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

[illegible]

Tapis, Rideaux, Nattes, &c.

NOUS avons reçu dernièrement un bel assortiment d'Etoffes à rideaux, telles que satin de laine, reps, damas laine et ... [illegible] ... Brandebourgs ... Tapis ... de toutes qualités.

Toiles cirées, nattes et tout ce qui se rattache notre genre de commerce. Nous offrons les articles à un grand réduction.

A. BROUSSEAU & Co importateurs

VENTES A L'ENCAN.

PAR MONTGOMERY & BRO.

VACHERIE ET MEUBLES

PAR MONTGOMERY & BRO.

[illegible]

—Egalement

Beaux meubles, vendus pour cause de départ.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis

SUCRE SUCRE

PAR MONTGOMERY & BRO

[illegible]

Meubles Meubles Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY

Un assortiment général de meubles

[illegible]

Grande vente péremptoire de quarante chevaux appareillés, élégants chevaux de monture, beaux Mulets de trait, Vaches Laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.

[illegible]

Buggies découverts et couverts harnais, wagons &c. Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Succession de Mary L. Howell—No 27,1...

PAR MONTGOMERY & BRO.

[illegible]

PAR O. VALLETON.

Foin! Foin! Foin!

PAR O. VALLETON

[illegible]

Farine! Farine! Farine!

PAR O. VALLETON

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

[illegible]

Par BERNARD TURPIN

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN

[illegible]

PAR G. DE FERIET.

Six terrains avec une agréable résidence à deux étages, Nos — dans la rue Franklin, près du Canal [illegible]

PAR G. DE FERIET, Encanteur

[illegible]

Deux maisons doubles à étage divisées en quatre corps de logis, [illegible] de la rue du Canal, entre les rues Howard, et devant Marais et Freret

PAR G. DE FERIET, encanteur.

[illegible]

Maison confortable, No. 43 de la rue Congrès près les chemins de fer de la ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale No. 42

[illegible]

Treize terrains situés dans le Troisième District et convenables pour jardin.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

[illegible]

Résidence très agréable, No. 363 de la rue de l'Esplanade, ayant une immense profondeur et s'étendant jusqu'à la rue Kerlerec.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42

SAMEDI, 1er septembre 1866, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, [illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, par devant Ad. Boudousquié, notaire public, aux frais de l'acquéreur